
BOGARU, BRAUN NOVIELLO & ASSOCIES



6 Rue Maior Gheorghe Sontu, 2eme étage, Secteur 1,
Bucarest, Roumanie
Telephone: (+40-21) 326 60 53 Fax : (+40-21) 326 60 60

e-mail: office@bbnalaw.com, admin@bbnalaw.com

NEWSLETTER

LE NEWSLETTER EST UNE
ALERTE LEGISLATIVE PAR
RAPPORT AUX MODIFICATIONS
ESSENTIELLES QUI POURRONT
AVOIR UN IMPACT SUR VOS
AFFAIRES PRESENTES OU
FUTURES.

DÉCISION BASÉE SUR LES
INFORMATIONS CONTENUES
DANS CETTE NEWSLETTER.

RESUMÉ

**RÈGLEMENT (CE) 2017/1128 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET
DU CONSEIL AU 14 JUIN 2017 SUR LA PORTABILITÉ
TRANSFRONTIÈRE DES SERVICES DE CONTENU EN LIGNE
DANS LE MARCHÉ INTÉRIEUR _____ 2**

**LOI NO. 153/2017 SUR LA RÉMUNÉRATION DU PERSONNEL
PAYÉ À L'ÉGARD DES FONDS PUBLICS _____ 2**

**ORDONNANCE NO / 945/2017 CONCERNANT L'APPLICATION
DE TRAITÉS INTERNATIONAUX _____ 3**

PROJECT ANAF _____ 4

JUILLET 2017



6 Rue Maior Gheorghe Sontu, 2eme étage, Secteur 1,
Bucarest, Roumanie
Telephone: (+40-21) 326 60 53 Fax : (+40-21) 326 60 60
e-mail: office@bbnalaw.com, admin@bbnalaw.com

RÈGLEMENT (CE) 2017/1128 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL AU 14 JUIN 2017 SUR LA PORTABILITÉ TRANSFRONTIÈRE DES SERVICES DE CONTENU EN LIGNE DANS LE MARCHÉ INTÉRIEUR

Au Journal officiel de l'Union européenne a été publié le 14 juin 2017 le règlement (CE) 2017/1128 du Parlement européen et du Conseil sur la transférabilité transfrontalière des services de contenu en ligne sur le marché intérieur.

Ce règlement introduit une approche syndicale commune pour la transférabilité transfrontalière des services de contenu en ligne en veillant à ce que les abonnés aux services portables de contenu en ligne légalement fournis dans leur État membre de résidence puissent accéder et utiliser ces services lorsqu'ils sont situés temporairement sur le territoire d'un État membre autre que leur État membre de résidence.

Le présent règlement ne s'applique pas au domaine fiscal.

Le présent règlement est entré en vigueur le 19 juillet 2017.

LOI NO. 153/2017 SUR LA RÉMUNÉRATION DU PERSONNEL PAYÉ À L'ÉGARD DES FONDS PUBLICS

Dans la Gazette officielle de Roumanie, partie I, no. 492 au 28 juin 2017 a été publié la loi no. 153/2017 sur la rémunération du personnel versé sur les fonds publics.

La loi prévoit l'élimination des coefficients hiérarchiques et la valeur de référence actuellement utilisée pour déterminer les salaires de base.

Les premières augmentations effectives seront en janvier 2018 lorsque le montant brut du salaire de base du personnel payé sur les fonds publics augmentera de 25% par rapport au niveau accordé pour décembre 2017.

En outre, les salaires de base des médecins et des infirmières doivent augmenter d'ici le 1er mars 2018 au niveau fixé pour 2022.



6 Rue Maior Gheorghe Sontu, 2eme étage, Secteur 1,
Bucarest, Roumanie
Telephone: (+40-21) 326 60 53 Fax : (+40-21) 326 60 60
e-mail: office@bbnalaw.com, admin@bbnalaw.com

ORDONNANCE NO / 945/2017 CONCERNANT L'APPLICATION DE TRAITÉS INTERNATIONAUX

Dans la Gazette officielle de Roumanie, partie I, no. 544 à partir du 11 juillet 2017 a été publié le no. 945/2017 concernant l'application des traités internationaux.

Les traités internationaux suivants sont entrés en vigueur comme suit :

1. Le 14 février 2017, le Troisième Protocole, adopté à Strasbourg le 6 mars 1959, est entré en vigueur dans l'Accord général sur les privilèges et immunités du Conseil de l'Europe, conclu à Paris le 2 septembre 1949, auquel la Roumanie a adhéré Loi no. 171/2016, publié au Journal officiel de la Roumanie, partie I, no. 807 du 13 octobre 2016.
2. Le 29 mars 2017, l'Accord entre le Gouvernement de la Roumanie et le Gouvernement de la République orientale de l'Uruguay sur la promotion et la sauvegarde des investissements entre le Gouvernement de la Roumanie et le Gouvernement de la République orientale de l'Uruguay est entré en vigueur à Montevideo Le 23 novembre 1990, ratifié par la loi no. 38/1991, publié au Journal officiel de la Roumanie, partie I, no. 125 du 6 juin 1991.
3. Le 3 avril 2017, l'Accord entre le Gouvernement de la Roumanie et le Gouvernement de la République de Bulgarie, conclu par échange de notes verbales, signé à Bucarest le 31 janvier 2017 et à Sofia le 31 mars 2017 pour la modification de la Accord entre le Gouvernement de la Roumanie et le Gouvernement de la République de Bulgarie, conclu par un échange de notes verbales respectivement le 12 juillet 2012 et le 13 juillet 2012 concernant l'ouverture de certains points de passage internationaux de la frontière roumano-bulgare pour Personnes et biens entre Dobromir (Roumanie) et Krushari (République de Bulgarie) et entre Lipnita (Roumanie) et Kainargea (République de Bulgarie).
4. Le 10 avril 2017, l'Accord entre le Gouvernement de la Roumanie et le Gouvernement de la République d'Italie sur les tombes de guerre, signé à Bucarest le 9 juillet 2015, ratifié par la loi no. 189/2016, publié au Journal officiel de la Roumanie, partie I, no. 851 du 26 octobre 2016. Le 17 mai 2017, le Protocole a été signé à Bucarest le 4 juillet 2016 modifiant la Convention entre la Roumanie et la République d'Ouzbékistan visant à éviter la double imposition et à prévenir l'évasion fiscale en matière de taxes sur les revenus et

BOGARU, BRAUN NOVIELLO & ASSOCIES



6 Rue Maior Gheorghe Sontu, 2eme étage, Secteur 1,
Bucarest, Roumanie
Telephone: (+40-21) 326 60 53 Fax : (+40-21) 326 60 60
e-mail: office@bbnalaw.com, admin@bbnalaw.com

Capital, signé à Bucarest le 6 juin 1996, ratifié par la loi no. 98/2017, publié au Journal officiel de la Roumanie, partie I, no. 348 du 11 mai 2017.

5. Le 18 mai 2017, le Protocole entre le Ministère de l'Intérieur de la Roumanie et le Ministère de l'Intérieur de la République de Serbie sur la création et les activités de patrouilles conjointes le long de la frontière commune de l'Etat, signé le 10 novembre 2016 à Timisoara, Approuvé par la décision gouvernementale no. 299/2017, publié au Journal officiel de la Roumanie, partie I, no. 346 du 11 mai 2017.
6. Le 26 mai 2017, le Mémoire d'accord entre le Gouvernement de la Roumanie et le Gouvernement de la République islamique d'Iran sur la suppression des conditions de visa pour les titulaires de passeports diplomatiques et de service est entré en vigueur le 9 novembre 2016, approuvé par Décision gouvernementale no. 248/2017, publié au Journal officiel de la Roumanie, partie I, no. 292 du 25 avril 2017.
7. Le 3 juin 2017, l'Accord entre le Gouvernement de la Roumanie et le Cabinet des Ministres de l'Ukraine sur la patrouille conjointe à la frontière roumano-ukrainienne, signé le 21 avril 2016 à Bucarest, ratifié par la loi no. 71/2017, publié au Journal officiel de la Roumanie, partie I, no. 278 du 20 avril 2017.

PROJECT ANAF

Le jeudi 20 juillet 2017, l'Agence nationale de l'administration fiscale a lancé en débat public un projet d'ordonnance sur les déclarations fiscales qui sont transmises par voie électronique.

Afin de simplifier le processus de conformité volontaire des contribuables, une attention particulière a été accordée à l'extension de la méthode de dépôt des déclarations de revenus par voie électronique de transmission à distance.

L'exemption de l'obligation de transmission électronique des déclarations de revenus sont les personnes en cours de détermination de l'impôt sur le revenu et des cotisations sociales obligatoires.

Pour plus d'informations, n'hésitez pas à contacter:

BOGARU, BRAUN NOVIELLO & ASSOCIES



6 Rue Maior Gheorghe Sontu, 2eme étage, Secteur 1,
Bucarest, Roumanie
Telephone: (+40-21) 326 60 53 Fax : (+40-21) 326 60 60

e-mail: office@bbnalaw.com, admin@bbnalaw.com

Christian Bogaru, Partner

Tel: +0213266053

Fax: +0213266060

Email: office@bbnalaw.com